



Construction de 16 logements au 73 rue Pierre Demathieu à Verdun

Début mai, seize logements neufs seront livrés dans le quartier de la Cité Verte à Verdun. Commandés dans le cadre de l'ORU (Opération de Rénovation Urbaine), ces quatre îlots de quatre logements accueilleront leurs occupants dans un cadre tout confort, aux performances énergétiques BBC (Bâtiment Basse Consommation).

Des constructions BBC

Respectant les normes BBC de la Réglementation Thermique 2012, ces logements profiteront d'un maximum de lumière naturelle grâce à une orientation idéale, de même que les jardins et terrasses qui ont été aménagés au sud des bâtiments. Les aspirations écologiques du projet se manifestent également à travers les allées végétalisées qui mènent aux entrées.

Cheminement piéton végétalisé le long des bâtiments, parking comprenant seize places de stationnement, jardins privés pour les logements situés au rez-de-chaussée et terrasse pour ceux situés à l'étage, permettront aux locataires de disposer d'un cadre de vie agréable et pratique.

Les logements disposeront tous d'une isolation thermique par l'extérieur et d'une chaudière à gaz individuelle à condensation, afin de correspondre aux exigences réglementaires en termes d'économies d'énergie et de limiter les frais de chauffage pour nos locataires.

Le logement intermédiaire, c'est quoi ?

Le logement intermédiaire s'adresse aux classes moyennes. Ce sont des logements neufs, répondant aux dernières normes environnementales et situés au plus près des bassins d'emploi. Ils proposent des prestations de qualité, des charges réduites et une consommation énergétique maîtrisée.

Ils représentent pour les classes moyennes l'opportunité de demeurer ou de s'installer au plus près de leur emploi et permet une hausse de leur pouvoir d'achat avec des loyers de 15 à 20 % inférieurs à ceux du marché (moyenne nationale).

Accessibilité et économies d'énergie

Grâce à l'implantation de pentes douces, ces logements seront par ailleurs accessibles aux personnes à mobilité réduite. Répondant à des préoccupations de développement durable, cette opération témoigne pleinement de la volonté de l'OPH de la Meuse d'offrir à ses locataires des logements de qualité, en adéquation avec les impératifs économiques, environnementaux et sociaux d'aujourd'hui et de demain.

Fiche technique

- › Seize logements intermédiaires répartis en quatre îlots
- › Douze T3 de 65 m²
- › Quatre T4 de 79 m²
- › Prix de revient : 2 451 825 €



SAVOIR-VIVRE Oh punaise !

5 conseils pour éviter la prolifération des punaises de lit

Conseil n°1 : limitez les endroits où elles peuvent se dissimuler

Avoir une bonne hygiène domestique est primordial pour éviter la prolifération des punaises de lit. Passez l'aspirateur, y compris sous les lits et derrière les têtes de lit, et jetez le sac d'aspirateur dans une poubelle fermée hermétiquement, à l'extérieur de votre logement.

Conseil n°2 : portez attention aux objets que vous rapportez à la maison

Si vous rapportez des objets usagés (matelas, sommiers, meubles en bois ou rembourrés), inspectez-les avec soin. Nettoyez-les avec un nettoyeur vapeur. Placez les matelas ou les sommiers dans une housse anti-punaises après les avoir traités.

Conseil n°3 : examinez minutieusement votre logement

Videz les placards, les meubles et les tiroirs. Si vous décelez des punaises, placez immédiatement vos articles dans des sacs plastiques hermétiques avant de les jeter ou de les traiter. Nettoyez à fond les autres objets tels que les appareils électriques, stéréo, ordinateur, bibelots, éléments de décoration... et passez l'aspirateur dessus si possible.

Conseil n°4 : entretenez vos meubles

Les meubles rembourrés ou en bois peuvent être traités avec un nettoyeur vapeur. Utilisez de l'eau savonneuse très chaude pour nettoyer les meubles en métal ou plastique.

S'ils ne peuvent être traités, jetez les meubles, sommiers et matelas infestés en vous assurant qu'ils ne soient plus utilisables (par des perforations par exemple) afin d'éviter qu'ils soient récupérés.

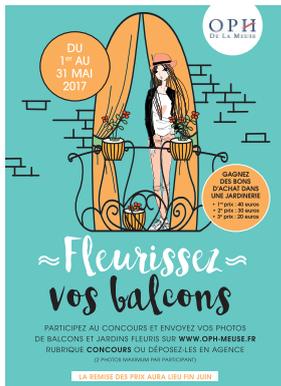
Conseil n°5 : lavez les vêtements, draps et literie

Si vous récupérez des vêtements usagés, prenez toujours soin de les inspecter et transportez-les dans un sac fermé hermétiquement. Ces derniers tout comme vos vêtements, draps et literie infestés doivent être lavés à l'eau très chaude (60°C). S'ils ne sont pas lavables, passez-les à très haute température dans le sèche-linge pendant au moins 30 minutes.

N'hésitez pas à prévenir votre voisinage afin que chacun traite de manière préventive son logement et limite ainsi la prolifération des punaises de lit.

À NOTER DANS VOS AGENDAS

Concours Balcons fleuris



Du 1^{er} au 31 mai, l'OPH de la Meuse vous invite, mains vertes et jardiniers en herbe, à envoyer vos plus belles photos de balcons et jardins en fleurs. Les 3 participants qui auront récolté

le plus de votes se verront offrir des bons d'achat dans une jardinerie. Pour plus d'informations et nous faire parvenir vos photos, rendez-vous dès le 1^{er} mai sur notre site Internet www.oph-meuse.fr rubrique "concours".

Fête des voisins

Cette année encore, l'OPH de la Meuse sera partenaire de la Fête des Voisins le **vendredi 19 mai 2017**. Cet événement est l'occasion idéale pour apprendre à mieux connaître ses voisins de palier ou de quartier, simplement en discutant autour d'un pique-nique ou d'un barbecue. Vous pourrez réserver vos kits par téléphone au 03 29 45 12 22 ou directement en agence ou au siège du 24 avril au 5 mai 2017, et les retirer aux dates qui vous seront communiquées.

Afin que ce rendez-vous annuel soit une réussite, nous mettrons à votre disposition dès début mai, dans les agences et au siège, des affiches et flyers pour vous aider à communiquer sur l'événement.

Semaine HLM

La 5^e édition de la Semaine nationale des HLM se déroulera du **24 juin au 2 juillet** et aura pour thème "la transition énergétique, naturellement". Choisir ce thème permet de valoriser les actions et les engagements quotidiens pour apporter des réponses concrètes et des solutions innovantes aux besoins des locataires et plus généralement des Français. Retrouvez les actions que nous vous proposerons à cette occasion très prochainement sur notre page Facebook et notre site Internet.



À VENDRE

THIERVILLE

28 rue Henri Somnard
Logement dans résidence
Type IV en RC – Surface hab. 102 m²
Chauffage individuel gaz.
Classe énergie E
Prix : **89 000 €**



COMMERCY

1 rue de la Paroisse
Logement neuf avec entrée individuelle
Type III – Surface hab. 92 m²
Chauffage individuel gaz
Classe énergie C
Prix : **74 400 €**



BAR-LE-DUC

54 rue de Couchot
Maison de ville
Type V – Surface hab. 120 m²
chauffage individuel gaz
Classe énergie D
Prix : **69 000 €**



RESTER INFORMÉ

Vous souhaitez recevoir votre Gazette par email ?

Retournez-nous ce bulletin scanné à communication@groupeophmeuse.fr ou envoyez-le à OPH de la Meuse - Service Communication
16 rue André Theuriet - 55000 Bar-le-Duc

Nom : _____

Prénom : _____

Email : _____

Vos données ne seront utilisées que dans le cadre de l'envoi de la Gazette du Résident. Elles ne seront en aucun cas exploitées à d'autres fins. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de vos données. Pour exercer ce droit, envoyer un courrier en RAR à l'adresse suivante : CL OPH de la Meuse, 37 rue d'Engwiller, 67350 La Walck (joignez une photocopie de votre pièce d'identité).



Pour tout renseignement :

03 29 45 72 56 ou ventes@groupeophmeuse.fr

Logements libres à la vente, le tarif s'entend en l'état actuel du logement et hors frais d'acquisition.

La Gazette du Résident n°3 - Avril 2017
Journal d'information des locataires de l'OPH de la Meuse
16 rue André Theuriet CS 30195 - 55005 Bar-le-Duc Cedex
Directeur de la publication : Sylvie Mermet-Grandfille
Rédaction : Service Communication
Illustrations : Billiotte & Co, OPH de la Meuse
Conception graphique : Billiotte & Co - 13530
Impression : Digit'Offset
Dépôt légal en cours - ISSN 2553-6036

LA GAZETTE DU RÉSIDENT



N°3

ÉDITO

Soucieux de répondre aux enjeux de son époque, l'OPH de la Meuse s'est résolument engagé dans la voie du développement durable en conciliant son activité économique avec la préservation de l'environnement.

Il s'agit d'un travail de longue haleine et d'un véritable défi, si l'on considère qu'il gère un parc d'environ 10 000 logements.

Cette marche vers la transition énergétique s'illustre au travers de plusieurs actions menées par notre Office.

Il s'agit bien entendu des projets de réhabilitation conduits par l'OPH sur son parc immobilier, mais également des projets de constructions neuves à l'image de celle entreprise au 73 rue Pierre Demathieu à Verdun.

D'autres opérations visent par ailleurs à répondre aux nouveaux usages et attentes de notre clientèle comme la pose de la première borne de recharge pour véhicules électriques dans l'un de nos parkings.

Enfin, conscient du rôle qu'il a à jouer en matière de sensibilisation à la protection de l'environnement, l'OPH de la Meuse fera de cette thématique un sujet-phare de la Semaine HLM qui aura lieu du 24 juin au 2 juillet et à laquelle nous vous invitons à participer.



Serge Nahant
Président

ACTUALITÉS Rechargez vos batteries !

La pose de la première borne de recharge pour véhicules électriques

C'est une première pour l'OPH de la Meuse et encore une rareté chez les bailleurs sociaux ! Notre première borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides a été installée en janvier 2017, rue de Bagatelle à Verdun, à l'occasion des travaux de réhabilitation du parking souterrain. Un équipement qui représente **2,4 % du montant total des travaux** après déduction des subventions (subvention de 1639,50 € pour la borne). Objectif : favoriser l'accès du plus grand nombre à la mobilité électrique.

C'est l'entreprise Park'n Plug qui a été choisie pour réaliser cette installation, son matériel étant associé à un système innovant de **facturation**

personnalisée. Ce dispositif permet en effet aux locataires utilisant ce service d'être facturés selon leur consommation réelle, grâce à un système d'identification sécurisée, et non d'après une consommation estimée comme c'est le cas pour les bornes classiques.

Pour nos locataires, cette borne représente l'avantage d'une infrastructure à domicile, simple d'utilisation, permettant de se lancer dans l'aventure bas carbone sans investissement préalable autre que le véhicule, et de **réduire les charges de carburant**.

En France, les ventes de véhicules électriques ont augmenté de 23 % entre 2015 et 2016. Une progression qui devrait se confirmer dans les années à venir grâce aux avantages fiscaux mis en place par l'État, qui soutient par ailleurs le développement de cette filière avec l'objectif d'installer 100 000 bornes de recharge d'ici 2020, contre 15 000 aujourd'hui.